

FLASH 166.



SYPOL FLASH

SYNDICAT DE LA POLICE BELGE
SYNDICAAT VAN DE BELGISCHE POLITIE
GEWERKSCHAFT DER BELGISCHEN POLIZEI

Département juridique du SYPOL.BE

DOSSIER COPERNIC : NOUVEAU RECOURS EN ANNULATION DEVANT LE CONSEIL D ETAT

En août dernier, le syndicat SYPOL.BE a, par l'entremise de plusieurs de ses affiliés, introduit un nouveau recours en annulation devant le Conseil d'Etat à l'encontre de l'arrêté royal du 11 juin 2011 « *modifiant l'arrêté royal du 29 avril 2009 portant fixation du pécule de vacances du personnel des services de police* ».

Cet arrêté royal est particulièrement préjudiciable pour une très grande partie des membres du cadre opérationnel dans la mesure où il limite le montant de leurs pécules de vacances pour les années 2009 et 2010 tantôt à 65%, tantôt à 92% d'un douzième de leur traitement annuel alors que, dans un même temps, les membres du CALog peuvent, quant à eux, disposer d'un pécule de vacances complet pour les deux années concernées !

Le syndicat SYPOL.BE estime qu'il y a là une discrimination totalement injustifiée au détriment, une nouvelle fois, des membres du cadre opérationnel.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites de cette nouvelle procédure.

Bernard JEUNETTE
Responsable du département juridique du SYPOL.BE